

Compte-rendu de la séance exceptionnelle du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 14 mars 2022 de 18h00 à 18h45

Etaient présents : Marc DEFORGE, Sylvestre CARTIER, Françoise DESIRANT, Yves FRAPART, Stéphane FRAPART, Julie GUICHON, Édith MAURY, Béatrice Mexique, Céline PERRIN et Murielle STEPHAN

Absents excusés : Alexis LABARRE a donné procuration à Julie GUICHON, Anne LINCOLN a donné procuration à Céline PERRIN et Amandine MALAGIES a donné procuration à Marc DEFORGE

Absents excusés : Bruno Mexique, Caroline SERVENAY

Secrétaire de séance : Julie GUICHON

Rénovation Salle des Fêtes

Suite au conseil municipal du 07 mars 2022, des demandes de réactualisation de devis avaient été demandées par les élus pour un choix d'entreprises plus équitables. Suite à ses demandes, aucune entreprise n'a donné une suite favorable, les délais de début de chantier ne correspondant pas aux impératifs de début de travaux, à savoir ce printemps 2022. Monsieur Deforge indique au conseil qu'il est impératif de commencer les travaux avant le 01 juillet 2022 afin de pouvoir conserver les différentes subventions qui avaient été accordées.

Un tableau des montants des devis est présenté aux membres du conseil. Celui-ci est divisé en 3 lots :

- Charpente – isolation – toiture
- Électricité – chauffage
- Peinture

Monsieur Deforge énumère les différents devis et montants réalisés par chaque entreprise pour chaque lot. Monsieur Frapart Stéphane demande des informations complémentaires sur les matériaux employés pour l'isolation de la salle des fêtes. Des plaques de BA18 et de la laine de verre seront utilisées. Madame Guichon demande également des informations sur le mode de chauffage employé. Une pompe à chaleur réversible sera installée à l'extérieur avec 2 caissettes intérieures. Afin d'éviter des augmentations sur les matières premières, il a été demandé de pouvoir stocker le matériel dans les locaux communaux. Concernant les travaux intérieurs et pour réduire les coûts, tous les sous-bassement seront démontés par les employés municipaux. Les choix de la couleur de la peinture ne sont pour l'heure pas encore définis.

Pour le lot « charpente – isolation – toiture », le conseil municipal décide à 11 voix pour et 2 abstentions de le confier à l'entreprise LD BAT, 38 chemin de l'épinette 51510 COOLUS, pour un montant de 63 623.26 € HT. L'entreprise peut débuter les travaux mi-avril.

Pour le lot « Électricité – Chauffage », le conseil municipal décide à 11 voix pour et 2 absents de le confier à l'entreprise à MT ÉLECTRICITÉ, 4 rue de la croissette 55800 SOMMEILLES, pour un montant de 16 046 € HT.

Pour le lot « Peinture », le conseil municipal décide à 11 voix pour et 2 abstentions de le confier à l'entreprise MAPP 11 rue de la gare 51240 ÉCURY-SUR-COOLE, pour un montant de 10 444.45 € HT.

Soit un montant total de 90 113.71€ HT

Monsieur Frapart Stéphane et Monsieur Cartier s'interrogent sur les subventions accordées, leurs montants et le mode de versement. Monsieur Deforge indique que les subventions accordées représentent environ 80% du montant total des travaux, versées sur présentation de toutes les factures acquittées.

Concernant les locations déjà prévues de la salle des fêtes, elles seront maintenues dans la mesure du possible. Cependant, Monsieur Deforge informe qu'aucune nouvelle demande de location ne sera acceptée entre mi- avril et fin septembre.